



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 165 du 11 mai 2010

## Début mai 2010 : une semaine d'attaques en règle contre la recherche et ses personnels

### 3 mai : à l'INSERM.

Le projet du contrat de performance a été communiqué aux organisations syndicales sous forme d'un document Excel !!! La politique de l'organisme se réduit maintenant à atteindre les objectifs définis dans 5 colonnes : enjeux/objectifs stratégiques, indicateurs de performance, objectifs opérationnels, actions, indicateurs de réalisation/jalons. Bien que destiné à l'Inserm, tout est centré autour de l'Alliance Avisean. L'Inserm sert de plateforme à la mise en place de l'Institut du vivant. Dans le chapitre **Renforcer l'attractivité des carrières**, il est proposé de rééquilibrer les recrutements de chercheurs sur positions permanentes et temporaires : place à la précarité ?

### 6 mai Valérie Péresse a reçu la FERC-CGT (SNTRS, INRA, FERCsup).

Comme aux autres syndicats reçus précédemment, elle confirme sa volonté d'organiser le recrutement des chercheurs au niveau des alliances. Comme c'est l'ANR qui pilote pour le grand emprunt l'affectation des crédits d'équipement, que restera-t-il aux EPST, s'ils perdent la maîtrise des recrutements et leur politique d'équipement ? Sur la précarité, elle clame que les Présidents d'Université ont les moyens de régler des problèmes et qu'elle est prête à les y inciter. Nous avons exprimé notre scepticisme quand aux résultats que l'on pouvait attendre de cette démarche et demander l'ouverture d'une négociation sur un plan de résorption de la précarité ainsi que sur l'amélioration des droits des précaires. Rien de nouveau sur la réorganisation des catégories A et B.

### 7 mai, réunion DRH syndicats au CNRS.

- Le contentieux sur les feuilles de temps des contrats du 6ème PCRD. Le CNRS fournit l'avocat aux personnels inculpés au titre des plaintes de l'Office anti fraude de la communauté européenne. Pour l'instant sont concernés les agents de Meudon et de Caen. La direction mettra un logiciel pour les feuilles de temps du 7ème PCRD.
- La sous-traitance des logiciels de GRH (SIRHUS) et de comptabilité (BFC). Le contrat signé avec Cap Gemini pour 6 ans offrait bien dans ses annexes la possibilité de faire réaliser la maintenance des logiciels au Maroc. La direction annonce qu'elle ne fera pas ce choix quitte à payer plus cher. Dont acte, mais Le SNTRS a eu raison de porter cette affaire sur la place publique. Soyons vigilant sur le maintien dans les labos de nos informaticiens, l'objectifs de mutualisation des fonctions « support » et peut être de leur externalisation reste au cœur des projets de délégation globale de gestion.
- Les (petites) augmentations des taux de la PPRS pour les AJT, T et AI négociées en décembre 2009 avec la direction du CNRS sont remises en cause. Il faut prendre sur la masse salariale 9 millions d'euros pour payer la taxe sur les salaires.
- Plus grave la direction communique un projet d'arrêté du ministère qui vise à supprimer pour la PPRS la notion d'indice de référence et de taux. Ceux-ci sont remplacés par une somme en euros fixée pour chaque grade. A terme cela signifie la fin de l'indexation de la PPRS sur la valeur du point d'indice. Elle sera rognée par l'inflation, c'est inacceptable.

### 10 mai au CTP ministériel.

L'immobilier des universités d'Ile de France sera chapeauté par un établissement public : l'EPAURIF. Celui-ci aura notamment pour charge de faire passer de 130 à 45 les sites immobiliers universitaires dans Paris. Il pourra être maître d'ouvrage et gérer les contrats de PPP (partenariats public privé). C'est l'Etat qui pilotera le CA de l'EPAURIF en nommant 11 membres de droit pour 4 représentants des universités et 4 des collectivités territoriales.

Cette mesure illustre la nature dirigiste de la LRU. Il n'y a pas d'autonomie réelle. L'autonomie proclamée sert à masquer que l'Etat décide de tout ce qui est important en court-circuitant la communauté universitaire. La pseudo autonomie permet simplement au gouvernement de s'appuyer sur les Instances dirigeantes des Universités pour mettre en œuvre sa politique notamment ses aspects les plus choquants comme la casse des statuts des personnels.

Tous les syndicats ont voté contre. Le ministère ne se fatigue même plus à chercher des alliés.

### La DGG à Strasbourg

Le CNRS prépare le transfert de ses labos aux universités. Le futur contrat quadriennal entre le CNRS et l'université de Strasbourg prévoit le transfert de la gestion des UMR hébergées par l'université à celle-ci et met en place de commissions spécialisées pour organiser la mutualisation dans les domaines de la gestion financière et comptable, la gestion des ressources humaines, le partenariat économique et de la valorisation, la prévention et sécurité, la gestion du patrimoine, la sécurité des systèmes d'informations, la communication. Ce sont bien toutes les fonctions transverses et au delà qui une fois mutualisées pourront faire l'objet d'une rationalisation dans le cadre de la deuxième vague de la RGPP. Les UPR et tous les personnels CNRS sont sans doute concernés par cette mutualisation.